Envoyé en préfecture le 03/05/2018
Reçu en préfecture le 03/05/2018
Affiché le 3 MAI 2018
ID : 095-259500098-20180411-201813-BF

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du Mercredi 11 Avril 2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12

Vote
A L'UNANIMITE Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE PONTOISE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2018, le 11 Avril à 18:00, le Comité Syndical, réguliérement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUHAMEL Jean-Marie, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 03/04/2018.

Présents : Titulaires : Mme GROUX, MM. FOIREST, POUTREL, CHARPENTIER, PIALOT, Mme LEGRAND, MM. KASSE, DUHAMEL, BOURCIGAUX

Absents excusés pouvoirs : M. ANTY représenté par M. MENDES, M. BOUCHEZ représenté par M. LESUEUR, M. SUIRE représenté par M. LOSTUZZO

2018 - 13 – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXERCICE 2017

Le Comité Syndical,
Vu la délibération 2018-10 du 22 mars 2018 irrecevable en raison de l'ajustement des Restes à réaliser 2017
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2017 a été approuvé le 22 mars 2018,
Considérant que le Compte Administratif 2017 fait apparaître un excédent d'exploitation de **851 741.44 €**, et un déficit d'investissement de - 459 363.57 €.
Considérant que lors de la séance du 22 mars il a été décidé d'affecter ainsi

- Section de Fonctionnement : **392 377.87 € au compte 002**
- Section d'Investissement : **459 363.57 € au compte 1068**

Considérant la nécessité d'affecter en investissement **243 636.62 €** supplémentaires,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'***UNANIMITE***
d'affecter ainsi qu'il suit

- Section de Fonctionnement : **148 741.25 € au compte 002**
- Section d'Investissement : **703 000.19 € au compte 1068**

Fait et délibéré les jour, mois en an susdits
Les membres présents ont signé pour copie conforme

Le Président

PERSAN-BEAUMONT et Environs SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT (Val d'Oise)